

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1875

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 46

À l'alinéa 5, après le mot :

« consacrés »,

insérer les mots :

« à l'environnement et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de faire de l'environnement un thème à part entière des formations destinées au personnel des entreprises.